

## **Pour une idée diaconale : Des foyers pour rapprocher les patients et leur famille**

Les foyers de résidence accompagnent, pour les familles, l'hospitalisation d'un malade loin de son domicile. Ces lieux d'hébergement rencontrent de plus en plus de difficultés financières. Pourtant, ils rendent de précieux services.

Pour une somme modique (7,90€ par jour) calculée en fonction des revenus du couple, le conjoint ou la famille proche sont installés dans une chambre confortable, profitant en dehors de leurs visites au malade d'un salon pour regarder la télé et d'une cuisine-salle à manger commune pour préparer les repas.

Par ailleurs, le rôle de la structure d'accueil et des bénévoles qui participent au fonctionnement de l'établissement consiste à rassurer les personnes accueillies ; elles savent que tous auront une oreille attentive, bien attentionnée, et la mission des salariés et bénévoles est aussi d'apporter toute l'aide possible aux proches des malades.

Les lieux d'hébergement à but non-lucratif destinés aux familles ayant un parent en traitement médical lourd ou qui doit être opéré restent sous statut associatif. Leurs responsables s'inquiètent pour l'avenir : les subventions attribuées par certaines collectivités locales baissent et la prise en charge des nuitées par les mutuelles complémentaires risque de devenir de plus en plus aléatoire. Certains établissements ont dû fermer ou se reconvertir.

L'équilibre financier de ces structures, pourtant reconnues par le milieu médical, est devenu précaire. En effet, les tarifs (incluant le petit-déjeuner) ne sont pas très élevés : de 7,90 € la nuit pour les personnes non-imposables, à 31,90 €, plafond fixé par la Caisse nationale d'assurance maladie. Des conventions de remboursement peuvent être passés avec la MGEN, la mutuelle de la police et d'autres mutuelles mais les artisans, les commerçants, les agriculteurs sont moins bien lotis.

Les foyers de résidence pour les personnes proches des malades hospitalisés sont rares en France : 29 au total, dont 24 conventionnées, le plus souvent avec la Sécurité sociale. Ces établissements (foyers ou maisons d'accueil) offrent 601 chambres. En 2006, le nombre de nuitées a augmenté d'environ 15% par rapport à 2005, passant de 159 200 à 182 900 ; l'an dernier plus de 28 400 personnes ont ainsi pu être hébergées, au lieu de 26 800 en 2005. La part des résidents venus de l'étranger est en légère baisse : 11,7% des nuitées en 2006, contre 13,2% en 2005. La durée des séjours a augmenté. En moyenne, chaque hôte réside 6,5 jours, une demi-journée de plus qu'en 2005. Plus de la moitié des résidents ont payé le tarif minimum réservé aux personnes non-imposables, partout où celui-ci a pu être préservé. Près du tiers des personnes hébergées, doivent déboursier le maximum autorisé (31,90 €). Environ 70% des résidents sont ressortissants du régime général de Sécurité sociale. D'autres structures existent, type « maisons de parents », attachées plus particulièrement à un hôpital, ou établissements entièrement financés par des fondations. Certaines sont destinées uniquement aux parents d'enfants hospitalisés (Fondation Ronald Mc Donald's par exemple).

À l'heure où l'on peut s'interroger sur la spécificité des établissements sanitaires protestants et associatifs, la Fédération de l'Entraide Protestante, ne peut qu'encourager cette démarche diaconale qui permet de rapprocher et d'aider les personnes en souffrance.